

Mécanicien(ne) réparateur (trice) automobile

RNCP13050 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) mécanicien (ne) réparateur (trice) automobile assure l'entretien des systèmes mécaniques, le remplacement d'organes et le montage d'accessoires des véhicules de transport de moins de dix personnes et de transport de marchandises de moins de 3,5 tonnes. Ces véhicules sont mus par des motorisations thermiques.

Le (la) professionnel (le) intervient sous la responsabilité d'un hiérarchique à qui il (elle) rend compte des interventions réalisées.

L'emploi se pratique en atelier. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou un appareil, jusqu'à des positions fléchies. Une bonne dextérité est nécessaire.

Les horaires de travail nécessitent parfois des aménagements pour assurer le service.

L'environnement sonore peut atteindre des niveaux élevés mais pour de courtes durées.

Le déplacement et la manipulation de charges lourdes sont parfois nécessaires.

La manipulation de déchets industriels spéciaux est très fréquente.

Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements des véhicules.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Effectuer les opérations d'entretien des VL et des VUL, poser des accessoires

Prendre en charge un VL ou un VUL pour réaliser des opérations d'entretien programmées et des remplacements courants et simples.

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Poser des accessoires pour les véhicules légers

2. Réparer les véhicules automobiles par remplacement de pièces ou d'organes

Remplacer les éléments des systèmes de freinage, de direction et de suspension des véhicules automobiles.

Remplacer les embrayages et les transmissions des véhicules automobiles.

Remplacer la motorisation et ses périphériques.

Remplacer les éléments des systèmes de signalisation, visibilité et de retenue des occupants.

Blocs de compétences

RNCP13050BC01 — Effectuer les opérations d'entretien des VL et des VUL, poser des accessoires

LISTE DE COMPÉTENCES

Prendre en charge un VL ou un VUL pour réaliser des opérations d'entretien programmées et des remplacements courants et simples.

Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes.

Poser des accessoires pour les véhicules légers

RNCP13050BC02 — Réparer les véhicules automobiles par remplacement de pièces ou d'organes

LISTE DE COMPÉTENCES

Remplacer les éléments des systèmes de freinage, de direction et de suspension des véhicules automobiles.

Remplacer les embrayages et les transmissions des véhicules automobiles.

Remplacer la motorisation et ses périphériques.

Remplacer les éléments des systèmes de signalisation, visibilité et de retenue des occupants.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Commerce et réparation automobile ; Commerce de gros et intermédiaires du commerce ; Transports terrestres ; Administration publique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur de service rapide - Mécanicien de maintenance automobile - Opérateur spécialiste de service rapide - Mécanicien spécialiste automobile

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La tenue de l'emploi exige la détention d'une attestation à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V, ou un document prouvant l'équivalence en conformité au règlement CE 307/2008.

Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les véhicules ayant un mode de propulsion ou de traction électrique le (la) professionnel doit être habilité conformément à la norme UTEC 18550.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par les Unités départementales(UD) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP206

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP27118

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13050/>